

# PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL de la Seine-Saint-Denis

Février 2022



*La crise du Covid-19 a montré la fragilité de nos sociétés qui se pensaient à l'abri des soubresauts du monde. Cette dépendance, qui peut être fatale sur le plan sanitaire, l'est aussi en matière alimentaire, d'autant plus en Seine-Saint-Denis où une part importante de la population vit en situation de précarité.*

*Dans le prolongement de l'engagement continu du Département pour renforcer la résilience du territoire et de ses habitant.e.s, j'ai souhaité proposer à l'ensemble des acteurs et actrices de l'alimentation durable en Seine-Saint-Denis, du public comme du privé, de s'engager dans la mise en œuvre d'un Plan Alimentaire Territorial.*

*C'est une démarche tout autant inédite, pour un territoire aussi urbanisé et densément peuplé, que nécessaire.*

*D'abord parce que l'alimentation n'est pas un sujet comme un autre, tant il touche à l'expérience quotidienne de la population dans toute sa diversité sociale mais aussi culturelle.*

*Ensuite, parce qu'elle est à la confluence des enjeux sociaux et écologiques. Il ne peut pas y avoir d'avenir durable sans remise en cause de nos modes d'alimentation, mais pas de transition alimentaire possible si elle n'est pas accessible à toutes et à tous.*

*Enfin, parce que le foisonnement d'initiatives que connaît notre territoire ne demande que quelques coups de pouce pour créer une dynamique commune et s'inscrire dans la durée.*

*Avec Frédérique Denis, Conseillère départementale déléguée au Plan Alimentaire Territorial, nous avons souhaité que le Département de la Seine-Saint-Denis embrasse pleinement ce défi et que cette démarche, labellisée par l'Etat, soit ouverte et collaborative avec un enjeu essentiel : permettre l'accès de toutes et tous à une alimentation durable, tout en renforçant la capacité de notre territoire à répondre dans la durée aux besoins les plus essentiels des Séquano-dyonisien.ne.s.*

**Stéphane TROUSSEL**

Président du Département de la Seine-Saint-Denis

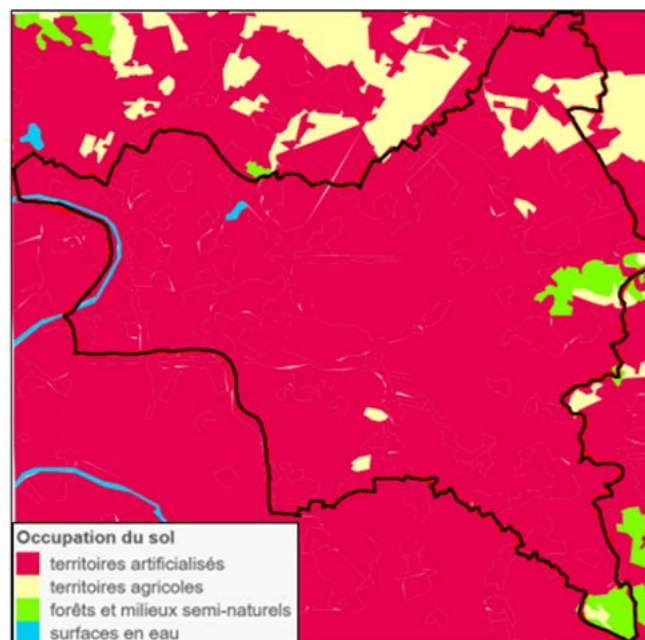
# LE DIAGNOSTIC ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Comme préalable à la mise en place d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT), le Département a commandé une étude au « Lab3S Sols Savoirs Saveurs » sur le système alimentaire territorial de la Seine-Saint-Denis. Les principaux enseignements de cette étude inédite, synthétisés ci-dessous, constituent le socle d'une action partagée en faveur d'une alimentation durable et accessible.

## UN DEGRÉ D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE EXTRÊMEMENT FAIBLE

### Une surface agricole très réduite

Malgré son passé maraîcher, la Seine-Saint-Denis est aujourd'hui artificialisée sur plus de 90 % de sa surface, avec seulement 2,4% de surface agricole utile, soit 527ha. Le degré d'autonomie alimentaire du département est donc extrêmement faible. A titre de comparaison, il faudrait pour répondre aux besoins alimentaires des 1,6 million d'habitant.e.s de la Seine-Saint-Denis entre 500 000ha et 1 000 000ha de surface agricole utile (selon le régime alimentaire visé), soit entre 21 et 42 fois la taille de l'ensemble du département.



Occupation du sol de la Seine-Saint-Denis  
Source : SDES, IGN - Corine Land Cover 2018, IGN - ADMIN EXPRESS 2020, IGN

### Mais une agriculture urbaine très dynamique



Ferme de Gally à Saint-Denis

En dépit du manque de foncier agricole et de la pollution des sols qui limitent les capacités de production, la Seine-Saint-Denis n'en reste pas moins marquée par un dynamisme tout à fait notable de l'agriculture urbaine. Le département compte **165 jardins collectifs et plus de 80 fermes urbaines et sites de production**, portés par des associations et des acteurs et actrices de l'économie sociale et solidaire. Au-delà de la production, ces sites renforcent la place de la nature en ville et assurent un rôle important en matière de lien social, de formation et d'insertion professionnelle.

## UN ACCÈS RESTREINT À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

### Une partie de la population en situation de grande fragilité économique

L'accès à une alimentation de qualité est d'abord une question de pouvoir d'achat dans un contexte de crise économique, sociale et sanitaire. Avec un **taux de pauvreté de 27,9 %** (revenus inférieurs à 1026 € par mois pour une personne seule), la Seine-Saint-Denis reste marquée par un niveau de pauvreté deux fois supérieur à la moyenne nationale.

### L'existence de zones de « désert alimentaire »

Au-delà de la question du pouvoir d'achat, certaines parties de la Seine-Saint-Denis s'apparentent à de véritables « déserts alimentaires ». Elles sont marquées par la **faiblesse de l'offre en termes d'alimentation durable et de qualité, doublée d'une carence de l'offre de transports en commun** qui limite fortement la mobilité des habitant.e.s.

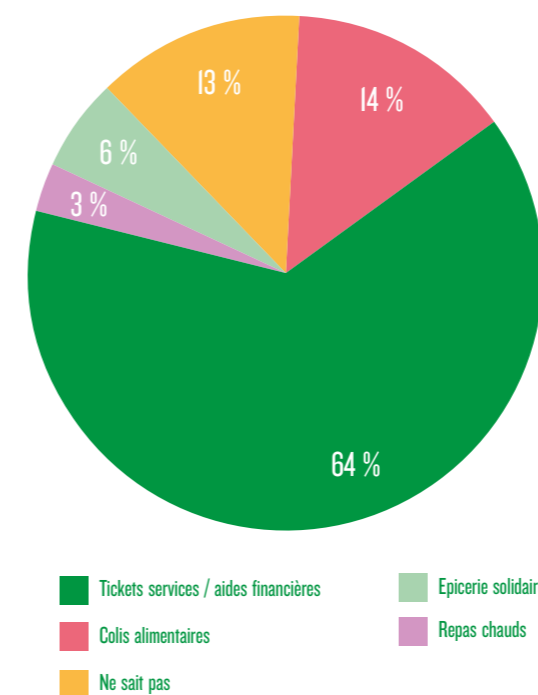


Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale

### Un recours plus important à l'aide alimentaire depuis la crise sanitaire

La crise de la Covid-19 a conduit à une explosion du recours aux demandes d'aide alimentaire auprès du service social départemental. **3,6 millions d'euros d'aide alimentaire ont été délivrés par le Département en 2020, contre 2 millions en 2019.** Par ailleurs, les modes de distribution de l'aide alimentaire ne correspondent plus toujours aux envies des bénéficiaires qui, pour 64% d'entre eux, affirment avoir une préférence pour des tickets services ou une aide financière directe, selon une étude de la DRIHL et d'Interlogement 93.

### Sous quelle forme préféreriez-vous recevoir l'aide alimentaire ?



Source : Etude DRIHL et Interlogement 93, 2021



# LES ENJEUX D'UN PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL « MADE IN SEINE-SAINT-DENIS »

Le Département envisage ce plan comme, d'une part, un outil au service d'une meilleure accessibilité des produits durables et de qualité pour toutes et tous et, d'autre part, un espace de coopération pour les acteurs et actrices, du public comme du privé, qui interviennent dans ce domaine en Seine-Saint-Denis.

3 grandes orientations sont proposées : **Produire des possibles, Agir et expérimenter, et Tisser des liens.**

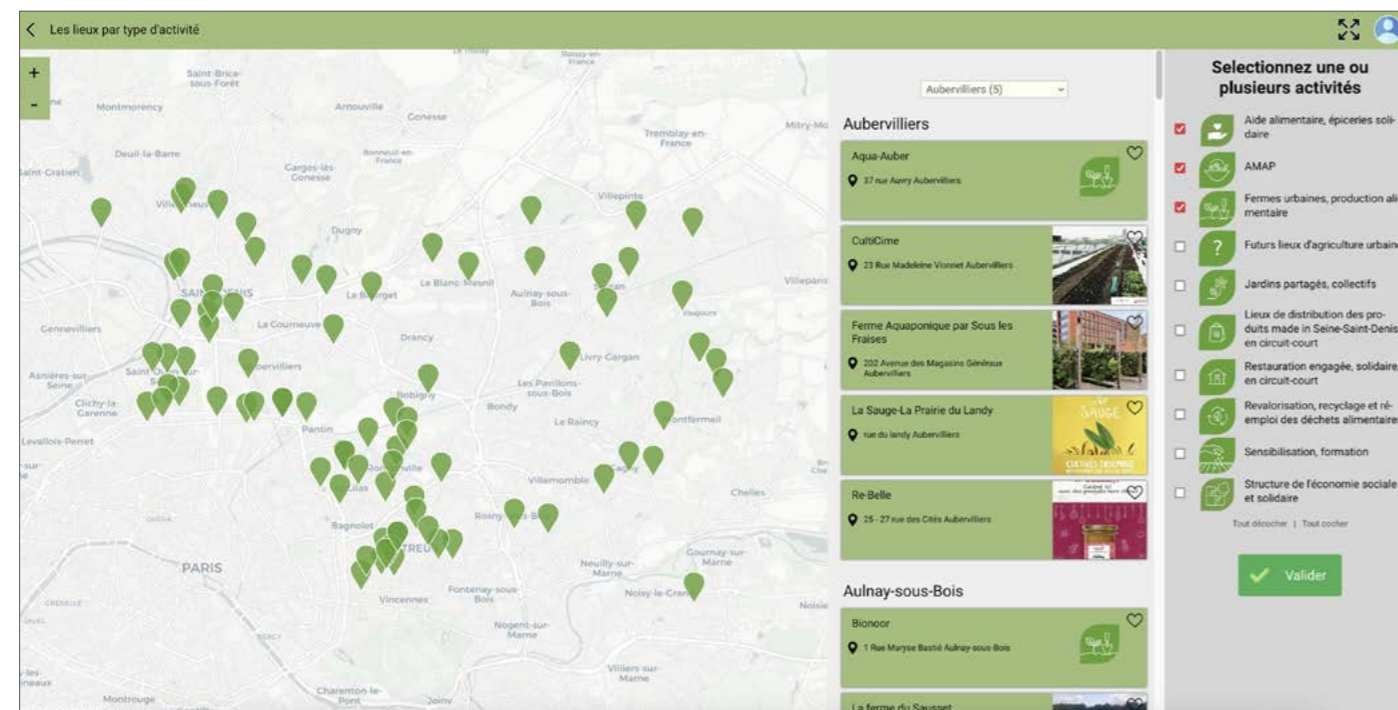
## PRODUIRE DES POSSIBLES

### Alimenter les réflexions

Le PAT s'appuiera sur un comité scientifique qui aura pour mission de **produire des données sur le système alimentaire séquano-dyonisien** et ainsi de nourrir des expérimentations autour de la valorisation des métiers de l'alimentation, du développement de l'agriculture urbaine ou encore des limites du modèle de l'aide alimentaire.

### Partager les (bonnes) recettes

Parmi les attentes recueillies vis-à-vis du PAT, le besoin de centraliser les informations tant pour les institutions que pour les citoyen.ne.s apparaît très important. Le Département a commencé à y répondre en créant en 2019 la toute première **cartographie de la production made in Seine-Saint-Denis**. Librement accessible en ligne et régulièrement enrichie par les acteurs et actrices du territoire, celle-ci recense aujourd'hui plus de 400 lieux d'agriculture urbaine, d'alimentation durable et de réemploi en Seine-Saint-Denis. Elle pourra constituer le socle d'une meilleure visibilité de l'écosystème de l'alimentation durable dans le département.



Site du Made in Seine-Saint-Denis : <https://made.inseinesaintdenis.fr/?app=agriculture&fiche=activite>

## AGIR ET EXPÉRIMENTER

**Le PAT a vocation à conduire l'ensemble des partenaires à agir et expérimenter autant que possible à travers toutes les mailles du système alimentaire.**

**Production** : repérer et investir les espaces mobilisables pour l'agriculture urbaine (sols et toitures) et faire de l'alimentation durable un levier d'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

**Approvisionnement** : renforcer les coopérations entre la restauration collective et les coopératives locales et biologiques, et permettre à l'ensemble des quartiers de la Seine-Saint-Denis de disposer d'un point de vente de produits de saison, biologiques et locaux.

**Transformation** : réduire le bilan carbone de la restauration collective (zéro plastique, augmentation de la part de produits bruts et réduction des produits carnés dans la commande publique) et permettre aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire de bénéficier d'outils de transformation en Seine-Saint-Denis.

**Consommation** : éduquer au goût et à l'importance d'une alimentation de qualité dès le plus jeune âge, et permettre la coordination et la pérennisation des structures d'aide alimentaire.

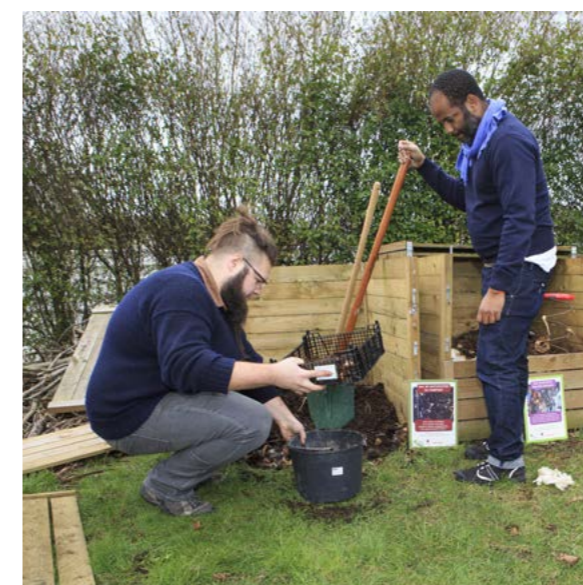
**Déchets** : lutter contre le gaspillage alimentaire sous toutes ses formes en systématisant la redistribution des invendus et la valorisation des biodéchets.



Produits IN Seine-Saint-Denis du parc départemental du Sausset au Salon de l'Agriculture à Paris. © Bruno Lévy



Salle de restauration collective du collège Christine de Pisan à Aulnay-sous-Bois. © Nicolas Moulard



L'association ActiVille propose des activités de compostage collectif pour lutter contre le gaspillage alimentaire. © Franck Rondot



Crèche Simone de Beauvoir à Montreuil-sous-Bois. Repas pour les enfants. © Nicolas Moulard



## TISSER DES LIENS

### Un outil avant tout collaboratif

Conçu comme un outil collaboratif, le PAT vise à faire dialoguer, intégrer et agir l'ensemble des acteurs et actrices du système alimentaire séquano-dyonisien. Il s'appuiera sur des groupes de travail constitués à deux échelles :

- **Des « chantiers », visant l'opérationnel** et qui pourront être des espaces d'expérimentation, en s'appuyant notamment sur les actions inspirantes déjà mises en place sur le territoire.
- **Des « laboratoires », au rôle plus prospectif**, pour défricher des sujets relativement nouveaux en Seine-Saint-Denis, comme la maîtrise foncière agricole ou le fléchage de formations et d'offres d'insertion vers les métiers de l'alimentation.

### Porter des revendications communes

Le PAT pourra également être **mis au service d'une capacité collective de plaidoyer** sur les enjeux liés à l'alimentation durable et accessible. Il représentera un appui tant pour les partenaires et membres du Plan vis-à-vis de leurs collectivités, que pour les collectivités elles-mêmes vis-à-vis de l'Etat.



**Frédérique Denis,**  
Conseillère départementale déléguée au Plan Alimentaire Territorial

La crise sanitaire a rendu encore plus flagrantes les inégalités alimentaires qui touchent nos territoires. Au-delà de son action en matière de solidarités, le Département s'engage dans une politique ambitieuse et volontariste pour permettre à tou.te.s de bien manger, même en situation de précarité, et de répondre au besoin de plus de santé, plus de démocratie, plus de nature. Le Plan Alimentaire Territorial permettra d'agréger et d'initier des actions à toutes les étapes, de la production à la consommation.



Ferme pédagogique d'agriculture urbaine et biologique de Gally à Saint-Denis. ©Nicolas Moulard

# LES 5 GRANDS OBJECTIFS DU PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

## 1. Transformer la restauration collective

Travailler l'exemplarité des collectivités à travers la restauration collective et faire de sa transformation un levier de développement territorial.



Collège-internat Gustave Courbet situé à Pierrefitte-sur-Seine.  
© Nicolas Moulard

**> Et pour le Département de la Seine-Saint-Denis ?**  
100 % bio et zéro plastique dans les crèches départementales et les collèges contre 30% aujourd'hui.

## 2. Rendre l'alimentation de qualité plus accessible

Lutter contre la précarité alimentaire tout en favorisant l'accessibilité des bénéficiaires à des denrées de qualité, qui rémunèrent justement les acteurs et actrices de la production et de la transformation.



© Éric Garault

**> Et pour le Département de la Seine-Saint-Denis ?**  
Mise en place d'un chèque alimentaire durable en lien avec les épiceries solidaires.

## 3. Sensibiliser aux enjeux de nutrition

Accompagner l'appropriation, par les habitantes et habitants, des enjeux de nutrition et d'équilibre alimentaire.

## 4. Débloquer du foncier

Mettre des outils à disposition des collectivités pour assurer leur montée en compétences sur le thème de l'acquisition foncière, et sur l'accompagnement des porteurs et porteuses de projets de projet d'agriculture urbaine.



Ferme de Gally à Saint-Denis. © Bruno LEVY

**> Et pour le Département de la Seine-Saint-Denis ?**  
Passer de 10 à 20 hectares de terrains départementaux consacrés à l'agriculture urbaine.

## 5. Développer l'insertion et la formation

Diriger les efforts du Département en matière d'insertion vers les métiers de l'alimentation et sensibiliser aux enjeux des métiers de la transformation et de la restauration collective. En un mot, susciter des vocations !

**Contact presse :** Grégoire Larrieu -glarrieu@seinesaintdenis.fr – / **01 43 93 93 47**



SUIVEZ-NOUS #SSD93

[seinesaintdenis.fr](http://seinesaintdenis.fr)